



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Le 21 octobre 2021, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Mme Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET, Fabienne M'TANIOS et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Fabrice COCATRIX.

Absents excusés : Mme Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Benoît CURT (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Madame Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- En préambule, il est demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour : - la location d'un hangar pour le stockage du sel et du tracteur. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 09 septembre 2021.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. Institutions : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et valorisation des déchets et du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement – année 2020 : l'assemblée prend acte des deux rapports. Mr De Pachtère soulève le problème de fuites d'eau, qui représente 25% de quantités d'eau utilisées. Mr Lacombe explique que les réseaux sont anciens et que des travaux de modifications de réseaux d'eau sont programmés sur le long terme.

- Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale – Débat : Le SCOT appliqué actuellement arrive à son terme. Il convient à ce jour de réfléchir à une nouvelle organisation territoriale intégrant les grands bassins de vie. Cette réflexion nous amène à envisager une intégration du SCOT du grand bassin annécien. Un échange riche a eu lieu à ce sujet.

2. Ressources humaines :

- **Mise à jour du tableau des emplois – créations et suppressions d'emplois**

Une proposition de mise à jour du tableau des emplois avait été présentée lors du Conseil Municipal de septembre 2021. En effet, depuis plusieurs années les modifications d'organisation liées à divers événements (réforme des rythmes scolaires, mise en place d'un self et augmentation des effectifs au restaurant scolaire et enfin mise en œuvre des protocoles liés à la crise sanitaire) ont eu pour

conséquence la mise en place d'emplois du temps qui varient des postes existants. Après un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 23 septembre 2021 pour les modifications souhaitées, il est proposé la création de 2 postes d'adjoints d'animation à temps non complet de 6.90/35^{ème} et la suppression des postes suivants : adjoint technique à temps non complet de 10.20/35^{ème}, Adjoint d'animation à temps non complet de 7.69/35^{ème}, Adjoint d'animation à temps non complet de 12.30/35^{ème}, Adjoint d'animation à temps non complet de 15.50/35^{ème} et un Adjoint d'animation à temps non complet de 29.50/35^{ème}

A l'unanimité, les membres de l'assemblée acceptent ces propositions.

3.FINANCES

➤ Budget Cap Loisirs : Décision Modificative pour solde de l'année 2020

En juillet 2021, la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) a transmis le solde définitif 2020 et appelait une somme supplémentaire de 5 910.93 €. Le service comptabilité a établi le solde de l'année 2020 et la répartition définitive entre les 4 communes en fonction des effectifs présents sur les mercredis récréatifs et les vacances. Aussi la commune de Marcellaz-Albanais a effectué un trop versé de 8 867.32 € ; la commune d'Etercy doit la somme de 9 880.23 €, la commune de Vallières-sur-Fier doit la somme de 91.88€ et la commune d'Hauteville-sur-Fier doit la somme de 4 806.14 €.

Afin de pouvoir clôturer l'année 2020, il est proposé la décision modificative suivante au budget de Cap Loisirs :

Recettes de fonctionnement :

74748 (participations) :	14 778.25 €
--------------------------	-------------

Dépenses de fonctionnement :

62878 (remboursement de frais à d'autres organismes) :	5 910.93 €
--	------------

673 (titre annulé sur exercice antérieur) :	8 867.32 €
---	------------

Ces décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

➤ Budget de la commune : décision modificative pour rectification d'une écriture de 2020

En 2020, deux mandats pour un montant global de 6 501.00 € avaient été mandatés au compte 21532. S'agissant du raccordement de la mairie aux eaux usées, il aurait fallu les imputer au compte 21311. Il convient de procéder à la correction d'écriture en mandant les factures au 21311 et de prévoir la décision modificative suivante, acceptée à l'unanimité par l'Assemblée :

Dépenses d'investissement : 21311 : 6 501.00€

Recettes d'investissement : 21532 : 6 501.00€

4. SERVICES PERISCOLAIRES :

➤ **Modification du montant de la pénalité – tarif pause méridienne et accueil de loisirs**

Pour faire suite à une remarque du service du contrôle de légalité de la Préfecture sur le tarif pénalité instauré lors de la séance de conseil municipal du 12 décembre 2019, et dans un but de simplifications, il est proposé les modifications suivantes :

Enfant présent dans les services sans réservation au préalable :

- Restaurant scolaire : Pénalité de **1.85€** en sus du tarif du repas.
- Garderie périscolaire : Pénalité de **1.60€** en sus du tarif du forfait du matin et pénalité de **1.20€** en sus du tarif de la 1^{ère} demi-heure du soir.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité, les modifications exposées ci-dessus.

➤ **Modification du tarif de la pause méridienne pour les enfants avec PAI et apportant leur panier repas**

Il est proposé de modifier le tarif de la pause méridienne pour les enfants avec PAI et apportant leur panier repas et de le porter 2.00 € (au lieu de 1.50 €) pour tenir compte du coût important de l'encadrement du service. Les membres du Conseil Municipal acceptent à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS cette modification.

➤ **Proposition du règlement intérieur**

Un règlement intérieur du service périscolaire (restaurant scolaire et garderie périscolaire) a été mis à jour. Après la présentation de ce document, les membres de l'assemblée l'acceptent à l'unanimité.

5. CONVENTION : convention de déneigement hiver 2021/2022 : renouvellement de la convention de déneigement avec la commune de Saint-Sylvestre.

La commune de Marcellaz-Albanais étant très étendue, les services de déneigement mis en place par la commune ne peuvent assurer le déneigement de la totalité des routes. C'est pourquoi une convention de déneigement avec la commune de Saint-Sylvestre avait été signée en date du 12 novembre 2020, pour assurer le déneigement des hameaux de la Molière, Montmasson et le Piémont. Il est proposé de renouveler cette convention, décision acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, pour une durée comprise entre le 15/11/2021 et le 15/03/2022, dont les conditions principales sont les suivantes :

- mise en place d'une astreinte : 200.00 € HT/mois
- heure de déneigement et salage en journée : 91.80 € HT/heure
- heure de déneigement et salage de nuit (21h00 à 6h00) : 104.35 € HT/heure
- heure de déneigement et salage jour férié et weekend : 117.10 € HT/heure
- fourniture de sel de déneigement : selon tarif en vigueur.

Il était prévu de renouveler la convention avec l'entreprise MFTP MAMAIN pour le déneigement d'une autre partie de la commune. L'entreprise étant en cours de réflexion quant au renouvellement de cette mission, aucune convention n'est signée pour le moment.

6. MARCHE PUBLIC :

➤ **Rénovation du hangar technique - Avenant au marché**

En date du 26 avril 2021, un marché de travaux a été autorisé pour la rénovation du hangar technique communal. Le lot 2, qui concerne le désamiantage a été attribué à l'entreprise SAD pour un montant de 40 000.00€ HT. Au cours des travaux, le Maître d'œuvre nous a fait part de la nécessité de travaux non prévus, à savoir, le retrait des mastics vitrier qui contiennent de l'amiante, pour un surcoût de 6 075.00€ HT. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un avenant au marché pour ce surcoût. Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité l'avenant de travaux complémentaires n°1.

➤ **Projet de rénovation du groupe scolaire public – Lancement du marché de maîtrise d'œuvre et autorisation pour demande de subvention.**

Dans le cadre du projet de restructuration et extension du groupe scolaire de la commune, le CAUE a établi pour le compte de la commune un chiffrage détaillé par lot. Le montant global de l'estimation s'élève 1 334 000.00 € HT. Il convient d'autoriser le lancement du marché de maîtrise d'œuvre et de solliciter les différentes subventions possibles notamment la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le lancement de ce marché ainsi que la demande de subventions au titre de la DETR 2022.

7. URBANISME/FONCIER :

➤ **Acquisition d'une parcelle pour l'aménagement d'un abris bus**

La commune envisage de poser un abribus le long du chemin rural dit de Rumilly à Peignat en occupant une partie du terrain des cédants. Par la même occasion, la commune se propose de régulariser la position du fossé existant le long de la route de Contentenaz avec le réseau d'eaux pluviales. Dans ce cadre, il est nécessaire que la commune acquière la parcelle cadastrée AO n° 339 (ex AO n°13) d'une contenance de 47 m² au prix de 10,00 €/m². Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'acquisition de ladite parcelle autorise le Maire à signer tout document utile.

➤ **Dossiers en cours**

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 21 X 0071	KIEFFER Jean-Christophe	376 route de Faramaz	piscine	ACCORDÉE le 27/09/2021
DP 074 161 21 X 0072	VIEUX Florent	28 chemin du Carillon	transformation d'une partie du garage en pièce habitable	ACCORDÉE le 23/09/2021

DP 074 161 21 X 0073	CHASSAGNE Eric	1281 route de Chapeiry les Vorges	extension de l'abri voiture attenant à la maison	ACCORDÉE le 23/09/2021
DP 074 161 21 X 0074	BRESSE Benoît	222 chemin du Creux	piscine	incomplète
DP 074 161 21 X 0075	SAGNARD Lionel	374 route de Faramaz	remplacement des menuiseries et pose de volets roulants	ACCORDÉE le 11/10/2021
DP 074 161 21 X 0076	EDF ENR pour MONGIN Christian	182 rue des Berdalles	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 11/10/2021
AT 074 161 21 X 0001	CRECHANOUS	30 place de l'Albanais	augmentation de l'effectif de la microcrèche	en cours d'instruction
DP 074 161 21 X 0077	LE FLEM Yann	920 route d'Oilly	gloriette	ACCORDÉE le 18/10/2021
DP 074 161 21 X 0078	BRETAUDEAU Florian	1034 route de Germagny	extension d'un abri de jardin	incomplète
DP 074 161 21 X 0079	DARCIAUX Jérémie	5 route de Peignat	remplacement des fenêtres	en cours d'instruction
PERMIS DE CONSTRUIRE				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 21 X 0013	BOLAT Ali Osman	1801 route de Peignat	réhabilitation d'un corps de ferme en 3 logements	REFUSÉ le 13/09/2021
PC 074 161 21 X 0018	GAEC BIBOLLET	Lieu dit Pallud	Construction de 3 hangars agricoles avec panneau x photovoltaïques en toiture et extension de la stabulation existante	ACCORDÉ le 10/09/2021
PC 074 161 21 X 0019	Copropriété "les Orchidées"	267 chemin de la Ravoire	création de surface de plancher, d'une terrasse surélevée, modification d'ouvertures et d'un auvent	ACCORDÉ le 08/10/2021
PC 074 161 21 X 0020	ESTIA	509 route d'Anecy	réhabilitation d'un ensemble bâti	incomplet
PC 074 161 21 X 0021	ESTIA	509 route d'Anecy	maison jumelée	incomplet
PC 074 161 21 X 0022	COSKUN Mustafa	chemin des Courriers	maison individuelle + piscine	incomplet
PC 074 161 21 X 0023	TAPIERO /FOREST Camille	chemin du Carillon	maison individuelle	ACCORDÉ le 18/10/2021
PC 074 161 21 X 0024	LAMZOURI Yassine et ABOU EL HOUDA Sonia	route de Contentenaz - les Prés aux Biches	maison individuelle	ACCORDÉ le 04/10/2021
PC 074 161 21 X 0025	BOLAT Ali Osman	1807 route de Peignat	transformation d'une grange et d'une remise en logements	REFUSÉ le 21/09/2021
PC 074 161 18 X 0030 - M01 modificatif	BEAU Antony et MARTIN Alix	196 chemin de la Tailla	création de 2 murs de soutènement + ajustement implantation altimétrique	ACCORDÉ le 19/10/2021
PC 074 161 21 X 0026	PARRON Myriam	route du Bondet - Chaunu	Construction maison d'habitation et garage	incomplet
PC 074 161 21 X 0027	MIRABELLS Thierry et Sandrine	84 route d'Oilly	extension	ACCORDÉ le 07/10/2021
PC 074 161 21 X 0010 - M01 modificatif	VIELMI Benjamin	route de la Radia	modification coloris façades	ACCORDÉ le 08/10/2021

PC 074 161 20 X 0013 - T03 transfert	SARL LE VERGER DE CHARMESSY	11-13 route de Contentenaz - Peignat	transfert partiel (1 logement sur les 2 créés)	en cours d'instruction
PC 074 161 21 X 0006 - T01 transfert	SARL HEREDIT'IMMO	50 à 60 rue des Ecoles	transfert total	en cours d'instruction

8. DIVERS : location d'une surface dans un hangar privé

Le bâtiment des services techniques est en cours de rénovation et n'est, par conséquent, pas disponible pour garer le tracteur communal et stocker le sel de déneigement. La municipalité, en contact avec un propriétaire d'un hangar privé situé au hameau de Peignat sur la commune, propose de louer ce hangar d'une surface de 100 m² afin d'apporter une solution au problème évoqué durant la période hivernale. Dans ce cadre il est proposé d'établir une convention de location qui stipulera les points nécessaires tels que la durée, le prix, l'assurance... Les membres du Conseil Municipal acceptent à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION cette proposition de convention au tarif de location indiqué.

9. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22h45.

A Marcellaz-Albanais, le 08 novembre 2021.

Le Maire,

Jean-Pierre LACOMBE


